

<b>Mission 1 : le combat pour l'emploi local</b>	<b>M1</b>
<b>Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain</b>	<b>A3</b>
<b>PLAN DE RELANCE - 540 - Décrochage et insertion professionnelle</b>	

Le Conseil Régional,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1611-4, L4221-1 et suivants
- VU** le Code du travail et notamment les articles L 5314-2, L6111-3 et L6121-1,
- VU** le Code de l'Éducation et notamment les articles L214-12, L214-16-1, L313-7 et L313-8,
- VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil régional des 20, 21 et 22 décembre 2017 adoptant la Stratégie régionale de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (SREFOP) ainsi que le Schéma régional des formations sanitaires et sociales qui lui est annexé,
- VU** la délibération du Conseil régional du 22 mars 2018 adoptant le Plan de bataille pour l'emploi,
- VU** la délibération du Conseil régional des 20 au 21 juin 2019 adoptant le Plan régional pour une orientation tout au long de la vie,
- VU** la saisine du Conseil économique, social et environnemental régional et l'audition de la Présidente en date du 7 juillet 2020

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** l'avis de la commission Emploi, apprentissage, formation professionnelle, insertion

**ENTENDU** André MARTIN, Christelle CARDET, Jean GOYCHMAN, Violaine LUCAS, Nathalie POIRIER, Marie-Cécile GESSANT

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE**

la convention d'objectifs régionale annuelle entre l'Etat, la Région et l'Union régionale des Missions locales pour l'année 2020, présentée en annexe 1.

**AUTORISE**

la Présidente à la signer.

**ATTRIBUE**

une subvention de fonctionnement d'un montant de 153 208 € sur une dépense subventionnable de 559 408 € TTC à l'Union régionale des Missions locales dans le cadre de la mise en œuvre de l'animation régionale des Missions locales.

**AFFECTE**

une autorisation d'engagement correspondante d'un montant de 153 208 €.

**APPROUVE**

la convention conclue entre la Région et l'Union régionale des Missions locales, présentée en annexe 2.

**AUTORISE**

la dérogation à l'article 12 des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier adopté par délibération du Conseil régional des 20, 21 et 22 décembre 2017.

**AUTORISE**

la présidente à la signer.

**APPROUVE**

l'inscription au Budget supplémentaire 2020 d'une dotation de 200 000 € en autorisation d'engagement au titre du programme n° 540 Décrochage et insertion professionnelle

**ATTRIBUE**

une subvention forfaitaire de fonctionnement d'un montant total de 3 176 559 € pour les 20 Missions locales des Pays de la Loire, répartie de la manière suivante :

- 536 554 € pour la Mission locale de Nantes-Métropole à Nantes (44),
- 380 295 € pour la Mission locale Angevine à Angers (49),
- 314 081 € pour le GIP Mission locale de l'agglomération Mancelle au Mans (72),
- 267 364 € pour la Mission locale de la Mayenne à Laval (53),
- 164 537 € pour la Mission locale du Choletais à Cholet (49),
- 149 136 € pour la Mission locale du Pays Yonnais à la Roche-sur-Yon (85),
- 143 099 € pour la Mission locale Vendée Atlantique aux Sables d'Olonne (85),
- 140 345 € pour la Mission locale du Saumurois à Saumur (49),
- 136 978 € pour la Mission locale Sarthe Nord à Mamers (72),
- 131 370 € pour la Mission locale de l'Agglomération Nazairienne à Saint-Nazaire (44),
- 120 360 € pour la Mission locale Sarthe et Loir à la Flèche (72),
- 105 837 € pour la Mission locale du Sud Vendée à Fontenay-le-Comte (85),
- 102 331 € pour la Mission locale Nord Atlantique à Nozay (44),
- 91 109 € pour la Mission locale du Haut Bocage aux Herbiers (85),
- 90 879 € pour la Mission locale du Pays de Retz à Machecoul (44),
- 67 552 € pour la Mission locale du Vignoble Nantais à Clisson (44),
- 59 942 € pour la Mission locale de la Presqu'île Guérandaise à Guérande (44),
- 59 402 € pour la Mission locale du Pays Segréen à Segré (44),
- 58 842 € pour la Mission locale Rurale du Sillon à Saint-Gildas-des-Bois (44),

- 56 546 € pour la Mission locale du Pays d'Ancenis à Ancenis (44).

**AFFECTE**

une autorisation d'engagement correspondante d'un montant de 3 176 559 €.

**APPROUVE**

les termes de la convention type de partenariat, présentée en annexe 3.

**AUTORISE**

la dérogation à l'article 12 des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier adopté par délibération du Conseil régional des 20, 21 et 22 décembre 2017.

**AUTORISE**

la Présidente à signer les conventions avec les 20 missions locales bénéficiaires d'une subvention selon les termes de la convention de partenariat.

**APPROUVE**

les termes de l'avenant type à la convention 2019 conclue entre la Région et la Mission locale rurale du Sillon, de l'agglomération mancelle, de Sarthe et Loir et du Haut-Bocage, présenté en annexe 4

**AUTORISE**

la Présidente à signer les avenants avec les 4 Missions locales bénéficiaires.

**ATTRIBUE**

une subvention forfaitaire d'un montant total de 23 266 € à la Région Bretagne dans le cadre de l'accompagnement par la Mission locale du Pays de Redon et de Vilaine, des jeunes ligériens domiciliés sur le Pays de Redon.

**AFFECTE**

une autorisation d'engagement correspondante d'un montant de 23 266 €.

**APPROUVE**

la convention conclue entre la Région Pays de la Loire et la Région Bretagne, présentée en annexe 5.

**AUTORISE**

la dérogation à l'article 12 des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier adopté par délibération du Conseil régional des 20, 21 et 22 décembre 2017.

**AUTORISE**

la présidente à la signer.

**ATTRIBUE**

une subvention forfaitaire de fonctionnement d'un montant de 160 000 € à l'association Transitions Pro Pays de la Loire, au titre de l'année 2020

**AFFECTE**

une autorisation d'engagement correspondante d'un montant de 160 000 €

**APPROUVE**

la convention avec l'association Transitions Pro Pays de la Loire, présentée en annexe 6

**AUTORISE**

La Présidente à la signer

**ATTRIBUE**

une subvention de fonctionnement d'un montant de 13 000 € sur une dépense subventionnable de 46 681 € TTC au COORACE Pays de la Loire

**AFFECTE**

une autorisation d'engagement correspondante d'un montant de 13 000 €

**APPROUVE**

la convention avec le COORACE Pays de la Loire, présentée en annexe 7

**AUTORISE**

la Présidente à la signer

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by several horizontal strokes.

Christelle MORANÇAIS

**ADOPTÉ**

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Groupe Écologiste et Citoyen, Groupe La Région en Marche, Pascale DEBORD

Groupe Alliance des Pays de la Loire- Traditions et Libertés et Alain AVELLO absents lors du vote

*Les élus intéressés ne prennent pas part au vote.*

REÇU le 15/07/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs